

Communiqué de presse

Paris, le 13 octobre 2020

**EGAlim An III**  
**Halte à la déflation et au retour de la guerre des prix :**  
**Comité de suivi de la loi EGAlim et des négociations commerciales**

Le constat est malheureusement sans-appel : à l'exception de la filière laitière, les deux premières années de l'application de la loi EGAlim n'ont pas vu disparaître la déflation dans les négociations commerciales annuelles entre les fournisseurs et les quatre principales centrales d'achat des distributeurs : -0,4 % en 2019 et -0,1% en 2020. A cette destruction de valeur, s'ajoute désormais un retour de la guerre des prix dans les linéaires : -0,5% de juin 2019 à juin 2020 et jusqu'à -1,3% pour les grandes marques alimentaires (Source : Nielsen).

En cette période de crise inédite qui fragilise tout le tissu économique du pays, l'enjeu est crucial : il s'agit de préserver nos savoir-faire, nos emplois et nos capacités de production dans les territoires et d'assurer les investissements industriels indispensables pour favoriser l'innovation et générer la croissance dont les distributeurs ont besoin.

Pour relever ce défi collectif, la spirale déflationniste doit cesser. Sans revalorisation tarifaire en 2021, la promesse des EGA visant à assurer une juste rémunération et juste répartition de tous les maillons de la chaîne alimentaire et notamment des agriculteurs en grande difficulté, ne pourra être tenue.

A l'heure où les attentes sociétales et enjeux environnementaux n'ont jamais été aussi élevés (lutte contre le réchauffement climatique, réduction de l'empreinte carbone, amélioration du bien-être des animaux...), les agriculteurs, entreprises et coopératives doivent retrouver les moyens d'investir et de maintenir les actions déjà engagées pour répondre à ces enjeux.

Pour assurer une alimentation saine, sûre, durable et de qualité pour tous les Français, nous en appelons à la responsabilité des distributeurs afin d'appliquer les engagements pris lors des EGA et plus généralement de respecter la loyauté des relations commerciales dans l'intérêt de tous les acteurs de la filière et des consommateurs. La loi EGAlim va dans le bon sens, il faut toutefois s'attacher à la faire respecter et veiller à sanctionner les dérives éventuelles.

**Citation ANIA**

*« Les négociations commerciales 2021 doivent évoluer dans le respect des entreprises afin de rééquilibrer les relations commerciales et redonner de la valeur à notre alimentation sinon on risque d'annuler tous les efforts du Plan de relance. Ce sont les conditions pour que nos entreprises gagnent en compétitivité et pour mettre en œuvre les transitions écologiques et numériques que le citoyen réclame. Alors appliquons la loi, toute la loi, maintenant ! »*, **déclare Richard Girardot, président de l'ANIA**

**Citation La Coopération Agricole**

*« Les agriculteurs coopérateurs sont fortement engagés dans les transitions agroécologiques. Tous les efforts mis en œuvre par les producteurs et les transformateurs en matière de RSE, au bénéfice de la*

*société et des territoires injectent une vraie valeur dans nos produits de consommation. Cette valeur doit être reconnue dans les négociations et ne doit pas être balayée au nom du prix toujours plus bas », explique Dominique Chargé, président de La Coopération Agricole*

#### **Citation ILEC**

*« Il ne peut pas y avoir de revalorisation des revenus agricoles ni de financement des transitions alimentaires et environnementales dans lesquelles sont engagées nos entreprises, sans augmentation de leurs prix nets, tels qu'ils résultent in fine des négociations menées en France mais aussi à l'international. Le tarif reste pour tout fournisseur de produits de grande consommation, alimentaires ou non, puisque leurs conditions de mise en marché sont les mêmes, l'outil qui permet le financement de ses investissements et assure la pérennité de son développement », commente Richard Panquiaux, Directeur Général de l'ILEC*

---

#### **A propos de l'ANIA**

L'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) rassemble 32 syndicats métiers et 15 associations régionales, représentatives des 17 723 entreprises alimentaires de France. L'agroalimentaire est le premier secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 176 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 427 594 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.

**Contact presse : Sophie Ionascu – 06 81 17 94 60 – [sionascu@ania.net](mailto:sionascu@ania.net)**

#### **A propos de La Coopération Agricole**

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française. Représentant 40% de l'agroalimentaire du pays, 2300 entreprises coopératives constituent ce mouvement, dont 93% de TPE-PME, partout sur les territoires, en réunissant 3 agriculteurs sur 4 et 190 000 salariés (filiales incluses).

[www.lacooperationagricole.coop](http://www.lacooperationagricole.coop)

**Contact presse : Guillaume Le Hoan – 07 62 68 33 63 - [glehoan@lacoopagri.coop](mailto:glehoan@lacoopagri.coop)**

#### **A propos de l'ILEC**

L'Institut de liaisons des entreprises de consommation regroupe quatre-vingt-six entreprises fabriquant des produits de marque de grande consommation (PGC), de notoriété nationale et internationale, alimentaires et non alimentaires. Les entreprises de l'Ilec pèsent près des deux tiers du CA des PGC en grandes et moyennes surfaces, dont plus de 20 Mds d'euros dans les filières agricoles françaises. L'activité du millier d'établissements français des adhérents de l'Ilec, sites de production, de logistique ou tertiaires, représente plus de 500 000 emplois.

[www.ilec.asso.fr](http://www.ilec.asso.fr)

**Contact presse – Agence Pressario : Gypsie Bloch – 06 23 75 21 67 - [gypsie@pressario.fr](mailto:gypsie@pressario.fr)**